

Réunion de rentrée 2020

Informations générales :

Les enseignants : création d'une classe : des effectifs plus faibles dans chaque classe.

- Mme Gorce : CP
- Mme Cheminanud : CE1
- Mme Lecourt : CE2
- Mme Bâcle-gentils : CE2/CM1
- Mme Rossignol : CM1/CM2
- M.Dupeyrat : CM2
- Mme Volpi : ULIS école

Deux AVS AESH complètent l'équipe : Mme Gailledrat et Mme Ata

Les élèves pourront être accompagnés par un Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED) complet : (voir fiche en annexe)

- Une Psychologue : Mme Thirieau
- Une maîtresse E : Mme Videau
- une maîtresse G : Mme Lévêque

Cette année encore, des activités seront proposées après la classe, aux enfants en dehors des cours, sur la base du volontariat :

- TAP : Temps d'Activité Périscolaire : début 28 septembre
- CLAS : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire : début le 21 septembre
- Etude dirigée : pour les enfants en garderie qui restent après 17h30

Horaires de l'école :

Garderie	Accueil	Classe	Pause méridienne	Classe	Garderie
7h à 8h50	8h50 à 9h	9h à 12h	12h à 13h45	13h45 à 16h	16 à 19h
	Récréation 10h20 à 10h40 : C2		10h45 à 11h : C3		

Communication :

Les parents devront avertir l'école, le plus tôt possible de l'absence de leur enfant :

- par téléphone : 05 45 68 75 99 (n'hésitez pas à laisser un message sur la boîte vocale)
- par messagerie électronique : ce.0160250K@ac-poitiers.fr

NB : Un certificat médical est exigé seulement en cas de maladie contagieuse, ainsi que pour les dispenses d'éducation physique et sportive.

En raison de la pandémie de SARSCov2, dans l'éventualité d'un re-confinement partiel ou total de l'école, il est primordial que les enseignants disposent d'informations à jour en ce qui concerne les numéros de téléphone et les adresses de messagerie électronique. Le retour des fiches de renseignements est donc indispensable.

Pour toute question concernant la scolarité de votre enfant, après avoir contacté l'enseignant de la classe, le Directeur peut vous recevoir, de préférence le lundi.

- Le site de l'école (<http://sitescoles.ac-poitiers.fr/gond-curie/>) est un outil d'information rapide entre l'école et les parents. Merci de le consulter régulièrement.
- Le cahier de liaison contient toutes les informations utiles à la vie de votre enfant à l'école. Il est nécessaire de le consulter chaque soir.

L'année scolaire 2020-2021 poursuit quatre priorités :

1. Protéger la santé des élèves et des personnels
2. Développer l'esprit d'équipe pour assurer la transmission des savoirs et la réduction des écarts
3. Assurer la pleine inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers

4. Transmettre les valeurs civiques

Santé :

Les médicaments : Pas de médicaments

2 cas font exceptions :

Maladie chronique : Ex : Asthme

« Autorisation parentale pour l'admission des médicaments » pour assurer la continuité d'un traitement

Trouble permanent de santé : Ex : Epilepsie, Hémophilie, Allergies alimentaires, Diabète,
(nécessité de rédiger un PAI pour assurer la sécurité de l'enfant en cas d'urgence)

Sécurité :

- Les entrées dans l'école se font par 3 portes différentes.

En cas de retard, merci de vous présenter au petit portillon vert muni d'un interphone. Ces retards sont pénalisants pour vos enfants et génèrent des problèmes pour les commandes des repas de midi.

- « Plan Vigipirate renforcé » en cours : 2 exercices seront organisés durant l'année scolaire dont un avant les vacances de la Toussaint. Un de ces exercices portera sur un « attentat-intrusion »
- Autorisation de sortie (prise en charge extérieure à l'école) : voir fiche jointe
- Assurance : à fournir à l'enseignant de votre enfant

Coopérative scolaire :

Un outil pour proposer de activités supplémentaires

Vous serez sollicités au mois d'octobre pour une participation volontaire :

15€ par enfant ou 20€ par famille

Élections des parents d'élèves au conseil d'école :

- dépôt de candidature avant le : 28 septembre (formulaire de candidatures en pièce jointe)
- mise sous plis : mardi 29 septembre à 16h
- élections et dépouillement : vendredi 9 octobre
- dates des conseil d'école : 10/11/20 ; 16/03/21 ; 15/06/21

Le Conseil d'école :

- vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école;
- Il est informé des résultats globaux de l'école;
- Il donne des avis sur le fonctionnement et les questions liées à la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène, sécurité des enfants)..